



Inculpation pour coups et blessures

Par **hervillard**, le **23/06/2008** à **14:02**

Madame, Monsieur, rnrnMon concubin a eu une liaison avec un femme avec laquelle il a eu un enfant. J'ai été très choquée par la manière dont je l'ai appris : elle est venue chercher mon concubin à la maison avec son enfant dans les bras. J'ai moi-même un enfant avec mon concubin qui a 7 mois de plus. Je suis tombée en grave dépression et mon comportement s'en trouve changé depuis. rnl a ensuite voulu se séparer d'elle mais elle est venue à plusieurs reprises à la maison pour essayer de le récupérer (malheureusement, nous n'avons pas déposé plainte pour harcèlement, son frère étant gendarme, nous avons peur que ce ne soit peine perdue). Je pensais que tout était terminé lorsque je l'ai revue à une fête où nous étions , mon concubin et moi. J'ai voulu comprendre ce qu'elle faisait là et nous nous sommes éloignés. Là, elle a dit que c'était mon concubin qui l'y avait convié, qu'ils avaient fait l'amour le matin même, elle s'est jeté sur lui pour l'embrasser, mon concubin l'a repoussé une première fois, elle a voulu recommencé , c'est à ce moment que j'ai eu un geste incontrôlé : j'ai voulu la retenir, je l'ai attrapé par les cheveux et elle est tombé en arrière. Je regrette bien évidemment ce que j'ai fait, mais le résultat est là : traumatisme crânien et minerve avec 45 jours d'ITT. Elle a porté plainte pour coups et blessures aggravés, et je me suis très inquiète sur les conséquences de cette plainte, je suis professeur contractuel et ne pourrais jamais être titularisée avec un casier judiciaire. Pourriez-vous me dire ce que je risque ? Cordialement.